

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures,  
le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 27

procurations 11:

votants : 38

Date de convocation :  
20 juin 2023

**PRESENTS** : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D JUTEAU, D CHAPPOT, J CHEVALIER, D BESSON, E BATTISTELLA, JP SERVANT, A MAGNIN, A AYEY, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

**REPRESENTES** : A RIESEN par G ZORITCHAK, M GENOUD par N LAKS, C CACOUAULT par V LECAQUE, M SALLIN par M GRATS, S LOYAU par J CHEVALIER, G NICOUD par D BESSON, JC GUILLON par V LECAUCHOIS, P DURET par I ROSSAT-MIGNOD, H ANSELME par A MAGNIN, C DURAND par A AYEY, L JACQUET par M SECRET

**EXCUSES** : L DUPAIN, M-N BOURQUIN

**ABSENTS** : Nathalie LAKS, J-L PECORINI, P CHASSOT, S KARADEMIR, S DUBEAU, J LAVOREL, L CHEVALIER, C MERLOT, B FOL

Secrétaire de séance : Madame VINCENT Carole

**Délibération n° 20230626\_cc\_fin57**

**7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE REGIE EAU**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,*

Il est donné lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022 pour le Budget annexe Régie Eau du Genevois. Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Monsieur le Trésorier et se résument ainsi :

BUDGET Régie EAU	Budget Prévisionnel 2022	Compte Administratif 2022
Recettes d'exploitation	4 134 817,00 €	6 277 262,75 €
Dépenses d'exploitation	4 134 817,00 €	3 143 903,61 €
<b>Solde d'exploitation</b>	- €	3 133 359,14 €
Reprise Résultat N-1	1 272 435,54 €	1 272 435,54 €
<b>RESULTAT d'exploitation</b>	- €	4 405 794,68 €
Recettes d'investissement	6 304 658,00 €	2 834 374,78 €
Dépenses d'investissement	6 304 658,00 €	2 520 592,56 €
<b>Solde d'investissement</b>	- €	313 782,22 €
Reprise Résultat N-1	- 1 064 930,76 € -	1 064 930,76 €
<b>RESULTAT d'investissement (sans RAR)</b>	- € -	751 148,54 €
RAR - recettes	- €	47 163,00 €
RAR - dépenses	- €	1 052 412,18 €
<b>RESULTAT d'investissement (avec RAR)</b>	- € -	1 756 397,72 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	- €	2 649 396,96 €

Vu l'article L2131-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230626\_cc\_fin\_48 portant approbation du compte de gestion 2022,

Sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRASTES, Président, ayant quitté la séance,

### DELIBERE

**Article 1 : d'arrêter**, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2022 du Budget annexe Régie Eau du Genevois tels que mentionnés ci-dessus.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance

Carole VINCENT



Le Président,

Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.